



## **Réunion ordinaire du Conseil Municipal**

**du lundi 14 mars 2016**

Le Conseil Municipal convoqué le 2 mars 2016 s'est réuni le 14 mars à 20 h 30 à la mairie  
sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par :	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc		Roux Martine		
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la séance du 12 janvier 2016 est adopté sans observations particulières.

Avant l'examen des points à l'ordre du jour, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de mademoiselle Gaëlle Dauvergne, décédée.

**I/Désignation de référents pour élaboration du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal).**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes a réuni sa première conférence intercommunale des Maires dans le cadre de l'élaboration de son PLUI. Un comité de pilotage et un comité technique doivent être mis en place pour la bonne marche du projet.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

**- a) Pour le Comité de pilotage :**

Référent : Sophia Cooreman – Suppléant : Laura Desvignes.

**- b) Pour le Comité technique :**

Référent : Jean-Pascal Simon – Suppléant : Seylian Rabhi.

Ainsi que Mauricette Savourat, secrétaire en charge des questions d'urbanisme.

**II/Convention groupement de commandes schéma directeur réseau eau potable et diagnostic.**

Le Maire rappelle que pour réaliser ce schéma directeur, un groupement de commandes est mis sur pieds. Il est porté par la Mairie de Sergines et concerne les communes de Compigny, Courlon, Pailly, Plessis Saint Jean, Sergines et Vinneuf. Ce groupement de commandes désignera un Bureau d'Etudes en charge de la réalisation de ce schéma directeur.

Le coût estimé est de 70 000 €HT. Le financement prévoit une subvention de l'AESN (80%).

Les 20% restants seront à la charge des communes en proportion des devis propres à chacune d'elles. Les frais communs (secrétariat, consultation...etc.) seront divisés en 6 parts égales.

La constitution de ce groupement de commandes fait l'objet d'une convention.

En parallèle, l'AMO (assistance à maître d'ouvrage) sera assurée par l'ATD (Agence Technique Départementale).

Cette AMO fait aussi l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le Maire pour signer ces conventions.

**III/Renouvellement de la convention avec l'AICPYS.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention de mise à disposition de personnels, à la demande, et mandate monsieur le Maire pour le signer.

#### **IV/Contrat d'entretien et de gestion du site internet de la Commune.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes du contrat proposé par « le Messager Jovinien » qui prévoit l'entretien et la gestion du site internet, avec mises à jour illimitées, pour un montant identique à celui de l'an passé (500€/an). Il mandate monsieur le Maire pour signer ce contrat.

#### **V/Contrats vacances NAP et CDD.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération portant sur le contrat de vacances concernant les activités arts plastiques mis en place dans le cadre des NAP et le contrat CDD concernant le remplacement d'un agent de cantine/garderie arrêté pour accident de travail et qu'il a fallu remplacer compte tenu des effectifs importants.

#### **VI/ Adhésion à l'AMF.**

L'adhésion à l'Association des Maires de France est proposée. Elle est susceptible d'apporter des outils importants en matière d'information juridique et technique et de formation. L'AMF 89 prévoit dans le courant de l'année la mise en place de formations thématiques, la création d'une « newsletter » et des formations thématiques à l'intention des secrétaires de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

#### **VII/ Acquisition d'une « caméra gibier ».**

Dans le cadre de la campagne de résorption des dépôts de sauvages que va lancer la CCYN, il est proposé que les communes s'équipent de « caméras gibier » déplaçables. En attente de compléments d'informations sur la méthode et les procédures, le Conseil Municipal statuera ultérieurement.

### **VIII/Proposition d'une convention avec l'association « Pas si bêtes ».**

Cette convention a pour but d'organiser le recensement et la stérilisation des chats errants.

Il est demandé, en préalable, que soit annexé à la convention un document précisant les tarifs de stérilisation. En parallèle, il convient de se rapprocher des communes voisines qui ont procédé de façon similaire afin de prendre en compte leur expérience et de la Fondation Brigitte Bardot susceptible d'aider au financement des stérilisations.

### **IX/ Délibération pour demande de subvention « Amendes de Police ».**

Il s'agit de traduire en actes ce fut antérieurement envisagé à savoir la pose d'un miroir à l'intersection formée par la Rue de la Vieille Ville et la rue A Côme et d'un second miroir au Pont du Canal. Le dossier devra comporter un devis de fourniture et pose (estimé à 1600€ HT), l'exposé du projet et la délibération sollicitant la subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, favorable à ce projet mandate monsieur le Maire pour constituer le dossier et signer toutes pièces s'y rapportant.

### **X/ Affaires en cours/Nouvelle organisation des rythmes scolaires.**

Martine Rouix, adjointe chargée des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) présente le projet de modification des horaires de NAP pour les élèves de l'école élémentaire. Ce projet, s'il est validé par les autorités académiques, serait applicable à la rentrée scolaire de septembre 2016 et permettrait d'organiser ces activités sur deux temps plus longs dans la semaine : lundi et jeudi, de 15h à 16h30. Le Conseil d'école, consulté, n'a pas émis d'avis défavorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

## **XI/ Questions diverses.**

- Salle des fêtes : Guy Printemps propose d'équiper les portes des toilettes de grooms de façon à répondre que celles-ci ne restent pas ouvertes. Ce dispositif, s'il donne satisfaction, évitera l'installation d'une séparation entre la salle et la partie « sanitaires ».
- Monsieur le Maire donne connaissance de l'estimation de la parcelle SW n°132 d'une surface de 6710 m<sup>2</sup> par le service France Domaine : 221 000 €.
- Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir en détails sur l'éventuelle organisation d'une « journée citoyenne ». Bien préparée, elle pourrait aussi être l'occasion d'associer le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
- Laura Desvignes rappelle que la Chasse aux Œufs organisée par le Comité des Fêtes aura lieu samedi 26 mars (cour de l'école).
- Sophia Cooreman intervient au sujet des récentes coupures d'eau (*les agents et la société de maintenance du surpresseur sont intervenus à plusieurs reprises*). Elle s'interroge sur le fait d'éteindre l'éclairage public plus tôt dans un souci d'économie (*il conviendra de croiser cette demande avec l'analyse des questionnaires*) et propose de fixer une date prochaine de réunion du CMJ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 15 mars 2016

Le Maire,

*Jean-Jacques Percheminier*